



## **BREVES MUNICIPALES**

### **Point dossier Croix blanche**

Madame, Monsieur,

L'audience auprès du juge des référés s'est tenue comme prévu hier mardi 15 mai au Tribunal de Grande Instance de Niort.

La Commune a sollicité la démolition du bâtiment conformément au rapport d'expertise. La Commune était représentée par son avocat et j'étais présent.

Monsieur LANGLEY, propriétaire de "la Croix Blanche" n'était ni présent, ni représenté et n'a apporté aucune défense.

Le Président prononcera le jugement mardi 22 mai.

Il va de soi que la totalité de nos arguments est portée à connaissance du juge : impact catastrophique sur le commerce, prolongation énorme des trajets privés et publics, risque de collision aggravé sur les petites routes, travaux dans la traversée du bourg retardés, etc...

La situation est exaspérante et vous êtes nombreux à exprimer votre "ras le bol". Cela est parfaitement justifié. L'attitude irresponsable d'un seul individu place toute notre communauté dans une situation très compliquée.

C'est pourquoi, dès le mois de février dernier, j'ai ajouté au dossier en référé une plainte au pénal contre Monsieur LANGLEY.

Monsieur le Procureur de la République fait actuellement instruire le dossier. Si Monsieur LANGLEY était aperçu dans Chizé, j'apprécierai que sa présence soit signalée en mairie afin de demander le concours de la gendarmerie.

Je reviendrai vers vous dès le jugement prononcé.

**Le Maire,  
Daniel BARRÉ**